

Les armées se trouvent confrontées désormais à une nouvelle menace potentielle de désorganisation si je me réfère à la Croix (Cf. [La Croix du 31 janvier 2016](#)) avec cette interview du lieutenant-colonel en retraite Matelly, porte-parole de l'association GENDXXI. Cette association créée en vertu de la décision du CEDH sur la liberté d'association des militaires a porté plainte devant la commission européenne pour l'absence de repos accordé aux militaires dans le cadre des missions actuelles sur le territoire national, donc dans le contexte de l'état d'urgence.

Le Icl® Matelly estime en effet que « *des gendarmes et soldats épuisés ne peuvent conserver la vigilance nécessaire à leurs missions* ». Il s'appuie sur une directive européenne du 18 novembre 2003 qui fixe les seuils horaires à ne pas dépasser pour les militaires dans les activités dites normales, c'est-à-dire hors opérations extérieures ou de guerre.

La mauvaise foi et la faille juridique sont donc évidentes dans la mesure où les opérations intérieures dans le cadre de l'état d'urgence ne sont pas intégrées dans cette directive. Nous pourrions nous en étonner mais en 2003, il y avait sans doute une autre perception de la sécurité. L'ennemi n'existait plus et on réduisait déjà les forces armées. Une modification de cette directive est à faire rapidement.

Cependant, le manque de vigilance de nos soldats est une possibilité qui ne peut pas être ignorée en raison de leur engagement de longue durée sur le terrain. Peut-on cependant douter de leur entraînement et de leur résilience qui leur permettent d'être disponibles et vigilants 24h/24 sur une longue période ? Pour reprendre la dernière intervention du chef d'état-major des armées dans le Monde, 50% des militaires sont partis de chez eux au moins 200 jours en 2015. On ne peut pas douter de la fatigue des soldats mais leur professionnalisme semble leur avoir permis de faire face jusqu'à présent à un ou plusieurs engagement de longue durée.

La disponibilité est un principe fort de l'état militaire, dès lors que le politique n'en abuse pas, bien sûr. J'en conclurai que si un militaire ne peut pas être aussi disponible que son statut l'y engage, il est temps pour lui de rejoindre une profession qui accorde un droit à récupération et où les syndicats se plaignent régulièrement de la surcharge de travail donnée par la sécurité des Français.

Maintenant, le défaut de vigilance, toujours possible pour un soldat, doit conduire dans tous les cas à une protection juridique renforcée. En effet, un acte accompli pour faire face à une menace en temps « normal », mais en fait dans le cadre de l'état d'urgence, ne doit pas entraîner des conséquences négatives pour nos soldats dans l'exercice de cette mission sensible de protection.

Ainsi, un effet pernicieux de ce droit d'association voulu par l'exécutif (Cf. [Mon billet du 21 décembre 2014](#)) est avéré avec la plainte de GENDXXI. Le débat sur le temps de travail des militaires est amorcé mais compte tenu de la lenteur des procédures européennes, ce sera le successeur de cette présidence qui en assumera les conséquences éventuelles.

La désorganisation du fonctionnement des armées est en cours avec cette possible limitation du temps de travail et cette question : les militaires sont-ils assez nombreux pour assumer

leurs missions de protection sans préjuger des futurs engagements après 2016, sinon 2017 ? Si non, il faudra engager encore plus de personnel ... à moins qu'il ne faille plus de policiers ou de gendarmes ?

Sur ce dernier point, OPEX360 (Cf. [Billet du 2 février 2016](#)) a commenté le dernier ouvrage de Nicolas Sarkozy : « *Sur le plan économique, M. Sarkozy estime qu'il faudra revenir à la politique de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux.... Mais à l'exception des « forces de sécurité » (page 221). Cela englobe-t-il les armées dans son esprit? A priori, non. Page 186, il écrit : « S'agissant des effectifs de policiers et de gendarmes, je souhaite qu'il soit tenu compte de la particulière gravité de notre situation sécuritaire pour décider d'exonérer ces deux administrations cependant, de tout effort de réduction de dépense de personnel ».*

Cela signifie clairement son choix de continuer à affaiblir les armées alors qu'il a déjà largement diminué les effectifs de la police et de la gendarmerie sous sa présidence. Donc, si jamais il était élu, les armées seraient encore plus mises sous pression. Or, la guerre contre le salafisme est loin d'être terminée. A la lumière du contexte sécuritaire actuel, la question de la clairvoyance du politique sur les questions de sécurité se pose donc.